



Cyril CIBERT
Candidat à l'élection sénatoriale
07.63.07.66.42
cyrilcibert@gmail.com
86450 Chenevelles

Aux Grands Electeurs,
Je voulais vous partager ce
courrier envoyé à la Ministre de la
Santé -
Cyril Cibert

A l'attention de madame la ministre de la Santé et des Solidarités
Madame Catherine VAUTRIN
14 Avenue Duquesne
75350 Paris

A Chenevelles
Le vendredi 16 février 2024

Objet : Propositions pour une meilleure politique de santé dans nos territoires ruraux

Madame la ministre,

Vous m'excuserez de profiter de notre rencontre, en marge de votre déplacement ministériel dans la Vienne, ce vendredi 16 février 2024, pour aborder avec vous un sujet qui me tient à cœur : la santé dans nos campagnes.

En effet, l'élection sénatoriale partielle, en cours dans notre beau département de la Vienne, est une occasion pour rappeler à nos interlocuteurs, représentant de l'Etat, certaines réalités. Mes échanges avec des centaines d'élus de notre département, depuis quelques semaines, font état d'un même constat : l'isolement médical de nos habitants. Cette précarité de la santé abîme beaucoup de nos concitoyens en difficulté d'accès au soin.

Dix millions. C'est le nombre de français ayant une mauvaise qualité d'accès au soin dans notre pays dont six millions d'entre eux résident même à plus de 30 minutes du service d'urgence le plus proche. Ces habitants, sans surprise, se retrouvent essentiellement dans nos territoires ruraux, les plus durement touchés par la désertification médicale.

Confronté à cette même réalité, dans la commune où je suis maire, je souhaite par cet écrit vous faire part de mes idées pour améliorer le quotidien de nos habitants. Puissent t'elles, sans être exhaustives, nourrir votre réflexion.

1. Accroître les aides aux professionnels de santé pour faciliter leur implantation dans les territoires en tension

Assurer une meilleure répartition des professionnels de santé dans tout le territoire national. Cela passe par des aides accrues dans les territoires en tension mais aussi par ne pas oublier que l'attractivité d'un territoire répond à d'autres critères de choix de vie : la proximité des écoles, du travail du conjoint, d'une habitation, ... Le professionnel doit pouvoir bénéficier d'un guichet unique d'accès à ces données.

2. Faciliter les stages des étudiants dans les territoires en tension

Allouer des moyens aux étudiants, dans les professions médicales et paramédicales, pour leur permettre de réaliser leur stage en dehors du lieu de formation initiale et ainsi venir abonder l'offre de soins dans les territoires en tension.

3. Développer les équipes de soins coordonnées autour du patient (ESCAP)

Poursuivre un but : mettre le patient au cœur de son parcours de soins. L'idée étant que tout professionnel de la santé, présent autour du patient, puisse déclencher une coordination au cœur d'un épisode de soin. Un fonctionnement pouvant être renforcé par la télé-expertise / télé-médecine.

4. Répondre aux difficultés de mobilité des habitants éloignés des soins

Pour se soigner, ou pour tout autre acte de la vie, les habitants de la ruralité se retrouvent confrontés à une difficulté aussi évidente à énoncer que difficile à résoudre : se déplacer. La solution est, soit de passer par une prise en charge matérielle et financière du déplacement du patient pour se rendre chez son praticien de santé, soit d'amener le praticien au patient. A ce titre, le développement des médicobus (deux dans notre département) sont une chose à saluer. Une étude de leur bénéfice sera néanmoins à réaliser à terme tant le besoin est massif et le recours à ce type d'outils très particuliers de soins, lui, semble anecdotique.

5. Ouvrir un fonds pour l'installation des professionnels de santé dans les communes rurales

Si par chance nous voyons l'arrivée d'une profession libérale de santé sur notre commune, une difficulté qu'elle rencontre souvent est son installation physique dans des locaux adaptés. Les installations sont aujourd'hui freinées par le financement des projets immobiliers des porteurs qui se voient eux aussi refuser beaucoup de leurs dossiers de financement. Les raisons de ces freins sont nombreuses. Pour des locaux neufs, il peut s'agir du coût de l'acquisition de son local. Et pour des locaux dans l'ancien, en milieu rural, soit l'indisponibilité du bâti, soit qu'il soit non adapté à la pratique de certaines professions médicales/paramédicales. A titre d'exemple, les sols, dans l'immobilier ancien vieillissant de nos territoires, ne répondent pas toujours aux exigences techniques du matériels de certains praticiens tel que les dentistes, les radiologues, etc... En tant que maire rural, je serai heureux de disposer de moyens financiers supplémentaires pour prendre à la charge de la commune l'installation physique du praticien dans des locaux adaptés.

6. Suspendre toute suppression de services publics dans nos campagnes

Enfin, une mesure de bon sens, bien qu'allant à l'encontre des choix budgétaires engagés depuis plusieurs années, serait de suspendre la suppression de services publics en milieu rural qui éloignent de plus en plus l'usager de son service public, le patient de son médecin.

Sachez, si je suis élu le 17 mars prochain sénateur de la Vienne, que je m'attèlerai pleinement à ce chantier au Sénat. Je serai heureux de contribuer ainsi aux travaux qui nous attendent. Ils sont d'une importance capitale pour nos territoires.

Veillez recevoir, madame la ministre, mes salutations distinguées,

Agir utile ensemble -

Cyril CIBERT -

Cyril CIBERT
Candidat à l'élection sénatoriale